

Paris, le 19 janvier 2022

COMMUNIQUÉ

Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL) Appel à idées 2022

En 2022, l'Agence Française de Développement renouvelle son appel à idées, permettant aux collectivités territoriales françaises (CTF) de **financer leurs projets de coopération décentralisée grâce au dispositif FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises)**.

L'ensemble des collectivités françaises métropolitaines et ultramarines et leurs groupements, agissant dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée, est éligible. **Deux dates de dépôt des notes d'intention sont proposées aux CTF : le 8 avril 2022 et le 30 septembre 2022.** Il s'agit de phases de pré-sélection des candidatures, avant le dépôt d'un dossier plus complet.

Le programme FICOL soutient des projets de coopération décentralisée déployés dans les pays dans lesquels l'AFD est autorisée à intervenir et dans ceux éligibles à l'aide publique au développement dans lesquels l'AFD est autorisée à intervenir en vertu de son mandat de coopération régionale (liste sur www.afd.fr).

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des compétences exercées par les autorités locales étrangères et concerner l'une des **5 grandes transitions** (énergétique, territoriale et écologique, démographique et sociale, numérique et technologique, politique et citoyenne) dans un objectif de réalisation des [Objectifs de développement durables](#) (ODD).

Les projets des collectivités ultramarines ayant une approche régionale, ainsi que les projets déployés dans des pays où la coopération française est peu ou pas développée, feront l'objet d'une attention particulière.

- ➔ Plus d'informations sur le programme FICOL et les modalités de candidature [sur le site de l'AFD](#) ;
- ➔ Retrouvez le règlement de l'appel à idées 2022 en annexe à ce communiqué.

Contact :

Secrétariat

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr